

cialement lorsque les activités internationales représentent beaucoup plus de cinq p. cent de leurs opérations. Par exemple, la nouvelle *Potash Corporation of Saskatchewan* a planifié ses activités en fonction de prévisions à court et à long termes de l'offre et de la demande mondiales, a structuré son activité internationale en ouvrant son principal bureau commercial à Atlanta et en choisissant la majorité de ses entrepôts aux États-Unis, a engagé du personnel qui connaît bien la mise en marché internationale et retient les services d'évaluateurs extérieurs qui jugent ses opérations en fonction des profits annuels réalisés autour du globe. Le «climat commercial» qui entoure les sociétés de la Couronne contraste nettement avec l'atmosphère qui règne dans les ministères dont les activités internationales ont fait l'objet de cet article.

L'aspect ponctuel de l'approche de la Saskatchewan nous mène à la conclusion suivante: il y a marge entre dire que les provinces canadiennes participent aux affaires internationales et dire qu'une pro-

vince donnée y attache de l'importance. Dans le cas du gouvernement de la Saskatchewan, on peut dire que les activités internationales coûtent environ deux millions de dollars par année. Il semble que ce sont là des dépenses importantes qu'il faudrait planifier et gérer attentivement. Toutefois, ce montant ne représente que le sixième de un p. cent du budget annuel du gouvernement et, de ce montant, les cinq huitièmes sont versés en un montant forfaitaire au Programme des subventions de contrepartie. Cela signifie que seulement un seizième de un p. cent du budget annuel du gouvernement de la Saskatchewan va aux activités internationales de ses fonctionnaires. Il faudrait évidemment s'entendre sur l'ampleur du rôle que devrait jouer la Saskatchewan sur la scène internationale. Pour le moment, le gouvernement de cette province préfère s'en remettre largement au ministère fédéral des Affaires extérieures. C'est probablement le choix de la plupart des gouvernements provinciaux.

Pourparlers américano-soviétiques sur les armements

par Robin Ranger

Il semble que cette année, on se soit souvenu de l'avis que donnait Winston Churchill lorsqu'il disait que même les palabres étaient préférables à la guerre. Les pourparlers américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (Salt) ont abouti à un projet d'accord Salt II. D'autre part, les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne seraient sur le point d'arriver à une entente sur l'interdiction intégrale des essais nucléaires. Ces deux accords se combinent pour limiter la course aux armements stratégiques, s'il faut en croire leurs protagonistes. La réduction des deux plus grandes concentrations de puissance militaire dans le monde, c'est-à-dire, d'une part, les forces des États-Unis et de l'Europe occidentale regroupées dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et, d'autre part, les forces de l'URSS et de l'Europe de l'Est liées par le pacte de Varsovie (OPV), s'est révélée plus difficile. Les négociations amorcées en 1974 sur la réduction mutuelle (et équilibrée) des

forces ou M(B)FR pour employer le sigle utilisé par l'OTAN — sont aujourd'hui au point mort. En outre, l'URSS a déployé une nouvelle génération de systèmes «euro-stratégiques», notamment les SS-20, engins balistiques de portée intermédiaire ou IRBM, le bombardier *Backfire* et une nouvelle génération de chasseurs-bombardiers infiniment supérieurs à leurs prédécesseurs. Comme ces engins peuvent atteindre des cibles stratégiques, y compris les grandes villes, n'importe où en Europe occidentale, et ce en moins de quelques

M. Ranger est professeur au Département de science politique à l'Université St-Francis Xavier, à Antigonish. Durant son congé sabbatique, 1978-1979, il poursuit ses recherches à Londres et à Washington grâce à une bourse du ministère de la Défense nationale. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur des questions de stratégie. L'article ci-contre n'engage que l'auteur.